

FICHE D'INSCRIPTION ALSH GRAINES DU VENDELAIS



➡➡➡ ANNÉE
2026



COMMUNE DE CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

Service Enfance – Jeunesse

✉ enfjeune@chatillon-en-vendelais.fr



1. RENSEIGNEMENTS ENFANT

Nom :

Prénom :

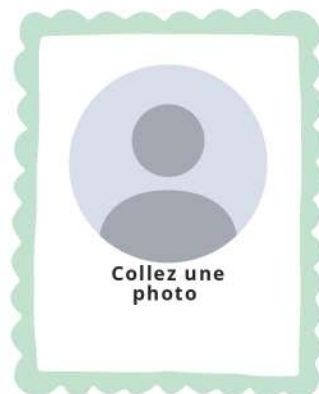
Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Sexe : ☐ M ☐ F

Adresse :

Code postal : Ville :



2. RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX)

Responsable légal 1

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Email :@.....

Profession:

Employeur

Téléphone pro.

...../...../...../...../.....

N° allocataire :

☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre

MARIÉ ☐ PACSÉ ☐ DIVORCÉ ☐ SÉPARÉ ☐
CÉLIBATAIRE ☐ OU VEUF ☐

Responsable légal 1

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Email :@.....

Profession:

Employeur

Téléphone pro.

...../...../...../...../.....

N° allocataire :

☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre

MARIÉ ☐ PACSÉ ☐ DIVORCÉ ☐ SÉPARÉ ☐
CÉLIBATAIRE ☐ OU VEUF ☐



CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX UTILES CONCERNANT VOTRE ENFANT. IL EST IMPORTANT DE BIEN LA REMPLIR.

VACCINATIONS (À JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE SANTÉ)

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Votre enfant suit-il un traitement médical ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom et prénom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

- Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, un contact est nécessaire avec la directrice du pôle enfance jeunesse afin de lui fournir une copie de ce PAI (obligatoire pour l'accueil)

- Votre L'enfant est-il porteur d'un handicap ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, un contact est nécessaire avec la directrice du pôle enfance jeunesse afin de mettre en place un dossier d'inclusion

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des encadrants (besoins particuliers, traitements médicaux, précautions à prendre, etc.)

.....

.....

.....

.....



VACCINATIONS (À JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE SANTÉ)

ENFANT NE AVANT 2018

**3 VACCINS
OBLIGATOIRES :**

DTP

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite

ENFANT NE A PARTIR DU 01 JANVIER 2018

11 VACCINS OBLIGATOIRES

- DTP (Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite)
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rubéole - Oreillons - Rougeole
- Hépatite

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

Nom et téléphone du médecin traitant :

Nom :

Tél. fixe :/...../...../...../.....



CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX UTILES CONCERNANT VOTRE ENFANT. IL EST IMPORTANT DE BIEN LA REMPLIR.

VACCINATIONS (À JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE SANTÉ)

4- AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

- Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, indiquez lequel et précisez les précautions à prendre :

.....

.....

ALLERGIES :

ASTHME ☐ **Oui** ☐ **Non**

MÉDICAMENTEUSES ☐ **Oui** ☐ **Non**

ALIMENTAIRES ☐ **Oui** ☐ **Non**

☐ AUTRES _____

Si oui, indiquez lequel et précisez les précautions à prendre :

.....

.....

Régime alimentaire particulier :

Noms et téléphones des personnes à prévenir en cas d'urgence autre que les responsables légaux :

Nom et prénom :

Tél. fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Je soussigné(e)responsable légal de
....., déclare exacts les renseignements
portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes
mesures d'urgence (examen médical, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
Je m'engage à régler les frais qui en résulteraient.

SIGNATURE

Fait à, le



AUTORISATIONS PARENTALES DE SORTIE

Autorisation non renouvelée d'une année sur l'autre.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Nom et prénom du responsable légal :

AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des sorties éducatives, culturelles, sportives et de loisirs organisées par le Service Enfance Jeunesse de Châtillon-en-Vendelais, dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Je serai prévenu(e) à l'avance des sorties nécessitant un déplacement en véhicule (car, minibus, bus, etc.).

☐ **Oui, j'autorise**

☐ **Non, je n'autorise pas**

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et des modalités d'accueil de l'ALSH

Fait à, le / /

**Signature du représentant légal :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)**



**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE CAPTATION ET D'EXPLOITATION D'IMAGES D'UNE
PERSONNE MINEURE**

**Merci de lire chaque autorisation.
Autorisation non renouvelée d'une année sur l'autre.**

Je soussigné(e)responsable légal
de



Autorise à titre gracieux la Commune de Châtillon-en-Vendelais, à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des activités organisées par le Service Enfance-Jeunesse (Espace Jeunes, Accueil de Loisirs, séjours, sorties, événements).

Cette autorisation comprend la possibilité d'utiliser ces images pour une durée indéterminée, uniquement dans un cadre éducatif, pédagogique ou de communication institutionnelle, à l'exclusion de toute utilisation commerciale ou portant atteinte à la vie privée, la dignité ou la réputation de mon enfant.

Aucune photo d'enfants reconnaissables ne sera diffusée sans cette autorisation écrite.
Les prénoms seuls pourront être mentionnés dans le cadre de productions (affiches, articles, expositions...).

Cadre de diffusion autorisé :

Type de publication	OUI	NON
Expositions à l'intérieur de l'Accueil de Loisirs	☐	☐
Expositions à l'extérieur (salles communales, événements...)	☐	☐
Publications sur les supports imprimés de l'Espace Jeunes (affiches, journal, flyers)	☐	☐
Publications sur les supports numériques municipaux (site internet, réseaux sociaux de la commune ou du service Enfance-Jeunesse)	☐	☐

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus

Fait à, le / /

**Signature du représentant légal :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)**



2. TARIFS ALSH 2026/2027

TARIFICATION ALSH 2026 - PARAMÉTRAGE NOETHYS- COMMUNE

Réductions familles nombreuses

Tarif 1 : 1 enfant

Tarif 2 : 2e enfant (-10 % sur l'accueil uniquement)

Tarif 3 et + : 3e enfant et suivants (-20 % sur l'accueil uniquement)

Les repas ne sont jamais dégressifs.

COMMUNE - Journée sans repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	7	6.3	5.6
501	800	9	8.1	7.2
801	1100	11	9.9	8.8
1101	1500	13	11.7	10.4
1501	999999	15	13.5	12

COMMUNE - Journée avec repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	12	11.3	10.6
501	800	14	13.1	12.2
801	1100	16	14.9	13.8
1101	1500	18	16.7	15.4
1501	999999	20	18.5	17

COMMUNE - Demi-journée sans repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	4.2	3.8	3.4
501	800	5.3	4.8	4.2
801	1100	6.6	5.9	5.3
1101	1500	7.8	7	6.2
1501	999999	9	8.1	7.2

COMMUNE - Demi-journée avec repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	9.2	8.8	8.4
501	800	10.3	9.8	9.2
801	1100	11.6	10.9	10.3
1101	1500	12.8	12	11.2
1501	999999	14	13.1	12.2



TARIFICATION ALSH 2026 - PARAMÉTRAGE NOETHYS- HORS COMMUNE et CONVENTIONNÉE

Réductions familles nombreuses

Tarif 1 : 1 enfant

Tarif 2 : 2e enfant (-10 % sur l'accueil uniquement)

Tarif 3 et + : 3e enfant et suivants (-20 % sur l'accueil uniquement)

Les repas ne sont jamais dégressifs.

HORS COMMUNE et CONVENTIONNÉE - Journée sans repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	8.4	7.6	6.7
501	800	10.8	9.7	8.6
801	1100	13.2	11.9	10.6
1101	1500	15.6	14	12.5
1501	999999	18	16.2	14.4

HORS COMMUNE et CONVENTIONNÉE - Journée avec repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	13.4	12.6	11.7
501	800	15.8	14.7	13.6
801	1100	18.2	16.9	15.6
1101	1500	20.6	19	17.5
1501	999999	23	21.2	19.4

HORS COMMUNE et CONVENTIONNÉE - Demi-journée sans repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	5	4.5	4
501	800	6.4	5.8	5.1
801	1100	7.9	7.1	6.3
1101	1500	9.3	8.4	7.4
1501	999999	10.7	9.6	8.6

HORS COMMUNE et CONVENTIONNÉE - Demi-journée avec repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	10	9.5	9
501	800	11.4	10.8	10.1
801	1100	12.9	12.1	11.3
1101	1500	14.3	13.4	12.4
1501	999999	15.7	14.6	13.6



TARIFICATION ALSH 2026 - PARAMÉTRAGE NOETHYS- NON CONVENTIONNÉE et HORS COMMUNE

Réductions familles nombreuses

Tarif 1 : 1 enfant

Tarif 2 : 2e enfant (-10 % sur l'accueil uniquement)

Tarif 3 et + : 3e enfant et suivants (-20 % sur l'accueil uniquement)

Les repas ne sont jamais dégressifs.

NON CONVENTIONNÉE et HORS COMMUNE - Journée sans repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	10.4	9.4	8.3
501	800	12.8	11.5	10.2
801	1100	15.2	13.7	12.2
1101	1500	17.6	15.8	14.1
1501	999999	20	18	16

NON CONVENTIONNÉE et HORS COMMUNE - Journée avec repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	17	16	14.9
501	800	19.4	18.1	16.8
801	1100	21.8	20.3	18.8
1101	1500	24.2	22.4	20.7
1501	999999	26.6	24.6	22.6

NON CONVENTIONNÉE et HORS COMMUNE - Demi-journée sans repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	6.2	5.6	5
501	800	7.6	6.8	6.1
801	1100	9.1	8.2	7.3
1101	1500	10.5	9.5	8.4
1501	999999	12	10.8	9.6

NON CONVENTIONNÉE et HORS COMMUNE - Demi-journée avec repas

QF mini	QF maxi	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3 et +
0	500	12.8	12.2	11.6
501	800	14.2	13.4	12.7
801	1100	15.7	14.8	13.9
1101	1500	17.1	16.1	15
1501	999999	18.6	17.4	16.2



Tarification des repas sur le temps ALSH

- Tarif repas enfant (résident commune ou commune ayant convention) : **5,00 €**
- Tarif repas enfant hors commune sans convention : **6,60 €**

Les tarifs des repas ne sont pas dégressifs en fonction du nombre d'enfants dans une fratrie.

**EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF, LE TARIF MAXIMAL (T5) EST APPLIQUÉ PAR DÉFAIT
JUSQU'À LA REMISE DU DOCUMENT NÉCESSAIRE.**



**Les tarifs « demi-journée » ne seront appliqués
qu'à compter du 6 juillet 2026.**



DÉGRESSIVITÉ LIÉE AUX FRATRIES

Afin de soutenir les familles, une réduction s'applique sur les tarifs journaux et demi-journées d'accueil uniquement.

- **10 %** sur le tarif pour le 2^e enfant
- **20 %** sur le tarif pour le 3^e enfant et les suivants



À RETENIR

- Cette dégressivité s'applique uniquement aux tarifs d'accueil.
- Elle ne concerne pas les repas



TARIFICATION SELON LE QUOTIENT FAMILIAL CAF

La tarification repose sur six tranches CAF (T1 à T5), calculés à partir du quotient familial figurant sur une attestation CAF ou MSA datant de moins de trois mois. En l'absence de justificatif, le tarif maximal (T5) est appliqué par défaut jusqu'à la remise du document nécessaire.

TARIFS DIFFÉRENCIÉS SELON LA COMMUNE DE RÉSIDENTE

Commune de Châtillon-en-Vendelais : Les familles résidant à Châtillon-en-Vendelais bénéficient des tarifs de base, particulièrement avantageux grâce au financement apporté par la commune pour le service public enfance-jeunesse.

Hors Commune avec convention : Des communes partenaires signent des conventions permettant à leurs habitants d'accéder à l'Accueil de Loisirs. Pour ces familles, la tarification est calculée sur la grille de Châtillon-en-Vendelais, avec une majoration encadrée de +20 % (selon les tranches).

Hors Commune sans convention : Aucune participation financière n'est apportée par la collectivité locale. Le plein tarif, correspondant au coût réel d'une journée d'accueil, est alors appliqué.



CE SYSTÈME PERMET



d'assurer une égalité réelle d'accès,



de maintenir des tarifs bas pour les familles modestes,



de garantir des activités et sorties de qualité avec un coût maîtrisé,



d'être juste et proportionné selon les ressources de chacun.



ÉCHANGER ET COMMUNIQUER AVEC L'ALSH



Toutes les infos à votre disposition

Avant chaque période (mercredis
ou vacances scolaires), vous recevrez :

- les programmes d'activités
- les modalités d'inscription
- des informations pratiques
(horaires, affaires à prévoir,
organisation particulière).

Ces éléments sont disponibles :

- Sur le site de la mairie
- Sur Intramuros
- Sur la page Facebook
de la commune
- Par e-mail
- Sur le panneau d'affichage
de l'ALSH

Une réunion d'information
peut également être organisée
si nécessaire.

Chaque jour des échanges personnalisés



Le matin :
un animateur accueille votre
enfant et recueille des
informations importantes
(humeur, besoins spécifiques,
organisation de la sieste,
changements éventuels).



Le soir :
un retour est fait sur les
moments forts de la journée :
la sieste des petits, les
réussites, ou les points
à surveiller.

Ces moments d'échange
renforcent la confiance et
garantissent un bon suivi.

Un tableau d'affichage actualisé à l'accueil



À l'entrée, un tableau
récapitule chaque jour :

- le programme
- les activités proposées
- le thème de la semaine
- les menus
- les dates à retenir
- ainsi que les règles
et informations
administratives.



Des outils numériques pour rester informés facilement



La messagerie sécurisée
du logiciel d'inscription
(Noethys ou autre) permet
de recevoir des messages
de l'équipe, de poser vos
questions et d'être alertés
rapidement en cas d'urgence.



Par e-mail, vous recevrez
également les programmes,
livrets vacances, rappels
et informations de dernière
minute.

Pendant les vacances : album photo sécurisé



Pour suivre vos enfants, un espace
photo privé sera ouvert durant les
vacances scolaires.
Vous y trouverez des photos d'activités,
des moments forts vécus, ainsi que de
petits résumés réguliers.



Cet accès reste strictement réservé
aux familles, dans le respect
du droit à l'image.

CONTACTS UTILES

Pour toute information générale, le responsable du Pôle Enfance-Jeunesse reste joignable par email :



enfjeune@chatillon-en-vendelais.fr

Pour toute urgence, l'Espace Jeunes est joignable pendant les horaires d'ouverture au :



06 42 79 20 78